

Conseil du 20^e arrondissement du 22 juin 2023

Sur proposition de Laurent Sorel

Vœu relatif au projet de loi sur le plein emploi

Considérant le projet de loi “pour le plein emploi” présenté le 6 juin dernier au Conseil de ministre, qui devrait être examiné par le Parlement durant l’été ;

Considérant que ce projet prévoit l’inscription obligatoire de l’ensemble des personnes sans emploi, incluant les allocataires du RSA, au réseau France Travail, et la signature d’un “contrat d’engagement” par tous les demandeurs d’emploi, incluant des temps d’activité d’une durée individualisée, mais estimée, d’après les déclarations de la Première ministre, à “15 à 20h par semaine” ;

Considérant que cette mesure revient à remettre en cause l’inconditionnalité du RSA et des minima sociaux, en désignant les personnes sans emploi comme bouc-émissaire de la persistance d’emplois vacants, sans jamais poser la question de la responsabilité des entreprises, des conditions de travail et des salaires qu’elles imposent, dans la vacance de certains emplois ;

Considérant que les publics concernés seront ainsi forcés d’accomplir 15 à 20 heures d’activité hebdomadaire pour conserver un RSA de 600€ - soit 7€ de l’heure, à peine 60% du SMIC, ce qui est contraire à toutes les normes de l’OIT et du droit du travail, et risque de peser à la baisse sur les salaires de l’ensemble de la population ;

Considérant que ce dispositif porte atteinte aux droits sociaux, qu’ainsi les bénéficiaires devront s’adapter aux obligations imposées par le Conseil départemental, remettant en cause également l’égalité entre les territoires ;

Considérant que les études d’impact n’ont pas encore été produites dans les départements qui l’expérimentent, mais que nombre de retours sont négatifs, qu’ainsi la Seine Saint-Denis a fait le choix de se retirer de ce dispositif, refusant la conditionnalité des aides qu’il suppose ;

Considérant qu’en fusionnant Pôle emploi, Cap Emploi et les missions locales dans un “réseau France Travail”, ce projet de loi signe la fin des missions locales, privilégiant une logique de répression des bénéficiaires sur une logique d’accompagnement social ;

Considérant que le texte ne prévoit aucune hausse des moyens et des effectifs, alors que pour accompagner les 2 millions d’allocataires RSA, il faudrait doubler le personnel existant à Pôle emploi ;

Considérant que des millions de demandeurs d’emploi seront contraints d’accepter n’importe quel emploi, alors même que la France est un des pays européens qui crée le moins d’emplois salariés, au profit d’emplois non-salariés, notamment 2,4 millions de micro-entreprises depuis 2017 ;

Considérant que le démantèlement du service public d’emploi et le durcissement des sanctions discrétionnaires vont dégrader les conditions de travail imposées par les entreprises et donc frapper l’ensemble des travailleurs, qu’ainsi ceux qui connaissent des conditions de travail difficiles ou précaires seront plus réticents à quitter leur poste, ou à négocier leurs salaires ;

Considérant que dans une période où l’inflation pèse très durement sur la population, la priorité devrait être toute autre : augmenter les salaires, élever les qualifications, chasser le temps partiel subi, porter les prestations sociales au niveau du seuil de pauvreté ;

Considérant qu'il y a bien des alternatives pour lutter contre le chômage et l'emploi indigne, comme l'abrogation de la réforme des retraites, la création des emplois entraînant la bifurcation écologique, l'application stricte des 35h, le respect de la présomption de salariat pour les auto-entrepreneurs, ou encore l'extension de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, telle qu'expérimentée avec succès dans nombre de territoires, dont le quartier Fougères dans le 20^e arrondissement, en partant des besoins du territoire et d'une logique de garantie d'emploi pour toutes et tous ;

Considérant l'attachement de notre arrondissement et de notre collectivité au service public de l'emploi et aux droits des personnes bénéficiaires des minima sociaux ;

Sur proposition de Laurent Sorel, le Conseil du 20^e arrondissement émet le vœu que la Maire de Paris interpelle le ministre du Travail Olivier Dussopt pour exiger le retrait du projet de loi "pour le plein emploi".